



AUCAMVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.92

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation* : 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

**Pouvoir(s)** : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Véronique FABREGAS, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

**Objet de la délibération** : CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR L'EDITION 2024 DE « AUCAM'LIVRES EN FETE »

**Exposé :**

« Aucam'Livres en fête ! » est une grande journée d'animation autour du livre jeunesse dont la première édition a été organisée en 2022.

Dans le cadre de l'édition 2024 qui se déroulera le dimanche 15 décembre 2024, un atelier Manga sera proposé aux usagers.

Pour l'animer, la ville d'Aucamville souhaite faire appel à une personne externe à la collectivité sur le fondement juridique d'un contrat de vacation.

Il est proposé que cette vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25 €.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que les conditions pour recruter un vacataire sont réunies,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

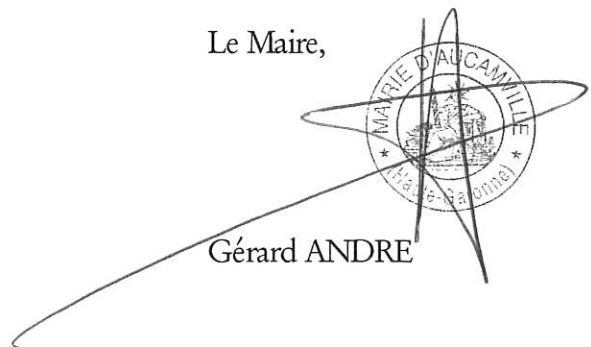
**Article 1 :** d'autoriser le recrutement d'un vacataire dans le cadre de la manifestation d'Aucam'Livres en fête.

**Article 2 :** de fixer la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 25 €.

**Article 3 :** de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

The image shows a handwritten signature in black ink that starts from the bottom left and extends upwards and to the right, crossing over a circular official stamp. The stamp is for the 'MAIRIE D'AUCAMVILLE' in the 'Haute-Saône' department. It features a central emblem with a sun and a crescent moon, surrounded by the text 'MAIRIE D'AUCAMVILLE' and 'Haute-Saône' at the bottom. There are also small stars on either side of the emblem.